

# **INFO CMH-SNAMHP**

## **Numéro spécial IRCANTEC**

### **7 Octobre 2008**

#### **Retraite IRCANTEC : des progrès !**

Comme annoncé hier, la CMH et le SNAM HP ont été reçus ce jour par la ministre de la santé. Nous vous diffusons le communiqué syndical et celui du ministère publiés au décours de cet entretien.

Nous devrions recevoir incessamment une proposition nouvelle et écrite confirmant notamment l'élargissement de l'assiette de cotisation IRCANTEC à l'ensemble des primes et indemnités notamment pour la prime d'exercice public exclusif et l'ensemble des astreintes. Si tel est le cas, l'impact de la réforme de l'IRCANTEC sera neutre pour les praticiens. Une réunion est d'ores et déjà prévue entre les intersyndicats et le ministère de la santé et celui du budget le jeudi 9 octobre 2008.

A suivre.

#### **Communiqué CMH-SNAM HP**

##### **Le 6 octobre 2008**

La ministre de la Santé a reçu ce jour à leur demande les présidents du SNAM HP et de la CMH, cosignataires du relevé de décisions du 31 mars 2005. Dans ce cadre, ils ont rappelé l'engagement d'assujettir à l'assiette de cotisation à IRCANTEC l'ensemble des indemnités liées à la permanence des soins à domicile. Nos syndicats ont indiqués à la ministre que l'incontournable réforme de l'IRCANTEC ne devait entraîner aucune diminution des pensions servies. L'assujettissement de l'ensemble des primes et indemnités perçus par les praticiens temps plein, temps partiel et attachés est nécessaire pour atteindre cet objectif.

La ministre a formellement confirmé que les engagements d'assujettir l'ensemble du système d'astreinte à domicile serait tenu à partir de 2009. Elle a précisé que les nouvelles propositions qui devraient parvenir avant la prochaine réunion de négociation fixée le jeudi 9 octobre, répondront à l'objectif défini.

Enfin, répondant à la demande de la CMH et du SNAM HP, la Ministre a annoncé la réunion avant la fin du mois d'octobre du comité de suivi de l'accord du 15 janvier 2008 concernant les comptes épargne temps.

#### **Communiqué du ministère de la santé, de la jeunesse et de la vie associative.**

##### **6 octobre 2008**

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, a reçu, lundi 6 octobre, le Dr François Aubart, président de la CMH, et le Pr Roland Rymer, président du SNAM-HP, sur le dossier IRCANTEC et le suivi du protocole d'accord du 31 mars 2005 qu'ils ont signé. Elle leur a rappelé que la réforme

votée par le conseil d'administration de l'IRCANTEC le 10 septembre dernier permet de pérenniser jusqu'en 2045 ce régime de retraite complémentaire qui représente environ 60 % de la retraite globale des praticiens hospitaliers.

En l'absence de réforme, le régime aurait été profondément déstabilisé à partir de 2015, ce qui aurait conduit à une baisse drastique de toutes les pensions, actuelles et futures. Cette réforme, indispensable à la survie de l'IRCANTEC, n'a aucune incidence sur les retraites en cours, ni sur les points acquis par les cotisants avant 2009. Afin de compenser la baisse progressive (2009-2017) du rendement du régime de retraite complémentaire à compter de 2009, le ministère de la santé a proposé aux intersyndicats de praticiens hospitaliers des mesures compensatoires à hauteur de 80 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 100 millions d'euros au titre de l'augmentation de la cotisation des hôpitaux-employeurs. Ces mesures compensatoires portent sur l'élargissement de l'assiette du régime aux primes (indemnité d'engagement de service public exclusif, indemnité multi-établissements, indemnité d'activité sectorielle et de liaison, indemnité de responsable de pôle) et à la totalité des astreintes.

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a confirmé au Dr François Aubart et au Pr Roland Rymer, que l'engagement pris en 2005 sur l'assujettissement de toutes les astreintes à l'IRCANTEC serait tenu par le gouvernement. Un projet de protocole d'accord confirmant ces orientations sera adressé aux 4 intersyndicats de praticiens hospitaliers avant la réunion du jeudi 9 octobre prochain.